



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 21 : Programme 2030 des Nations Unies — Objectifs de développement durable (ODD)

APPROFONDIR LA COOPÉRATION PRAGMATIQUE DE L'AVIATION CIVILE MONDIALE ET ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

(Note présentée par la Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Initiative mondiale pour le développement (GDI) a pour but de relever les défis et de favoriser la relance après la COVID-19 en menant des efforts conjoints pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable (ODD). La présente note décrit les buts, les concepts de base, le cadre de principes et les priorités de la GDI ainsi que sa concordance avec les buts et les objectifs stratégiques de l'OACI, met en exergue le rôle positif de l'aviation civile à l'appui des ODD et résume les mesures que la Chine a prises pour approfondir la coopération pragmatique dans l'aviation civile mondiale.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- encourager les États membres à mettre en œuvre toutes les initiatives pertinentes, y compris la GDI, à utiliser l'aviation pour contribuer au développement durable, à renforcer les contributions en ressources et à favoriser la relance et le développement de l'industrie au moyen d'une coopération mondiale plus pragmatique afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ;
- demander à l'OACI de prendre des mesures pour continuer à jouer son rôle de leader en aidant les États membres, en particulier les pays en développement, à renforcer leurs capacités afin de promouvoir un développement inclusif, bénéfique pour tous et équilibré de l'industrie aéronautique mondiale.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est requise.
<i>Références :</i>	Résolution A39-23 : <i>Initiative Aucun pays laissé de côté</i> Résolution A39-25 : <i>Contribution de l'aviation au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030</i> Résolution A40-21 : <i>Contribution de l'aviation au Programme de développement</i>

¹ Versions chinoise et anglaise fournies par la Chine.

	<i>durable des Nations Unies à l'horizon 2030</i> Résolution A40-27 : <i>Innovation en aviation</i>
--	--

1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 comprend 17 objectifs de développement durable (ODD), dont le but est d'éliminer la pauvreté et de réaliser le développement durable dans le monde entier d'ici 2030. La Résolution A40-21 de l'Assemblée de l'OACI énonce les mesures à prendre par les États membres, par le Conseil et par le Secrétariat pour permettre à l'aviation civile d'apporter leur contribution à ce programme.

1.2 À l'heure actuelle, la relance économique mondiale se heurte à des difficultés considérables et la coopération pour le développement marque le pas. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fait face à des défis sans précédent. C'est pourquoi le Président de la Chine, M. Xi Jinping, a proposé à la 76^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies l'Initiative mondiale pour le développement (GDI), en appelant la communauté internationale à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, promouvoir un développement mondial robuste, vert et solide et bâtir une communauté mondiale du développement partageant un avenir. Étant donné le grave impact négatif de la COVID-19 sur le développement mondial, en particulier dans les pays en développement, la réalisation des ODD se heurte à nombre d'obstacles. L'initiative GDI a insufflé un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

1.3 La mise en œuvre de ce programme devrait continuer d'être une priorité à l'ordre du jour de la coopération internationale. L'Initiative GDI vise à redynamiser la coopération mondiale dans le cadre de ce programme, à bâtir un partenariat mondial égal et équilibré pour le développement et à favoriser un développement mondial commun. Selon le Secrétaire général des Nations Unies, M. Antonio Guterres, le GDI revêt une grande importance pour promouvoir un développement durable mondial équitable et équilibré. En janvier 2022 s'est tenue au Siège des Nations Unies à New York la première réunion du Groupe d'amis de l'Initiative mondiale pour le développement. En mai, ce groupe a tenu une réunion virtuelle de haut niveau réunissant 150 représentants de 60 pays, qui a permis de trouver un consensus.

2. ANALYSE

2.1 La GDI et ses huit principaux domaines² de coopération, qui offrent une voie réalisable pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont en harmonie avec les buts et les objectifs stratégiques de l'OACI. La GDI place le développement au nombre des priorités de l'ordre du jour macropolitique mondial, renforce la coordination des politiques entre les grandes économies et garantit la continuité, la cohérence et la durabilité des politiques. Elle met également l'accent sur l'importance de préserver et d'améliorer les moyens de subsistance des populations et de protéger et promouvoir les droits de l'homme grâce au développement, et fait en sorte que le développement soit fait pour et par les populations, qui en partagent les fruits.

2.2 La GDI tient compte des besoins spéciaux des pays en développement grâce à des moyens comme la suspension de la dette et l'aide au développement. Elle encourage la réalisation de solutions technologiques novatrices et favorise un environnement ouvert, juste, équitable et non discriminatoire pour le développement de la science et de la technologie. Elle vise à améliorer la gouvernance environnementale à l'échelle mondiale, en répondant activement au changement climatique

² La coopération porte sur huit domaines principaux : la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la réponse à la COVID-19 et les vaccins, le financement du développement, le changement climatique et le développement vert, l'industrialisation, l'économie numérique et la connectivité.

et en créant une communauté de la vie pour l'homme et la nature. L'Initiative encourage l'accroissement des investissements dans le développement, en accordant la priorité à la coopération dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de la réponse à la COVID-19 et des vaccins, du financement du développement, des changements climatiques et du développement vert, de l'industrialisation, de l'économie numérique et de la connectivité à l'ère numérique.

2.3 Tout à fait dans l'esprit de la Résolution A39-23 : *Initiative Aucun pays laissé de côté* et de la Résolution A40-27 : *Innovation en aviation*³, l'Initiative GDI soutient le renforcement des capacités dans les pays en développement et souligne le rôle important de l'innovation pour renforcer le développement de l'aviation civile. La GDI étant un produit public accessible au monde entier, la promotion de la connectivité aérienne mondiale à l'ère post-COVID-19 est l'une de ses priorités. Elle vise à faciliter le rétablissement complet du voyage, des échanges commerciaux et des chaînes mondiales d'approvisionnement en renforçant la résilience. Ce faisant, la GDI appuie la lutte active contre les changements climatiques grâce à un développement plus vert et plus intelligent et permet une relance verte. Toutes les parties peuvent travailler de concert dans le cadre de la GDI pour établir un partenariat mondial plus étroit pour le développement de l'aviation civile et accélérer conjointement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2.4 Pour faciliter la contribution de l'aviation à l'Agenda 2030 des Nations Unies, par l'adoption des Résolutions A39-25 et A40-21 lors des trente-neuvième et quarantième sessions de l'Assemblée, l'OACI a fait tous ses efforts pour coopérer étroitement avec tous les États et autres parties prenantes mondiales, en particulier grâce à la mise en œuvre de l'Initiative *Aucun pays laissé de côté*. La Chine demeure engagée en faveur de cette initiative, à laquelle elle participe activement dans le cadre d'activités promues par l'OACI, et elle est favorable à la promotion d'une coopération pragmatique de l'industrie de l'aviation mondiale en faveur d'un développement commun.

2.5 Depuis 2017, le Gouvernement chinois a appuyé quatre projets de renforcement des capacités de l'OACI en finançant le Fonds d'assistance à la coopération Sud-Sud (SSCAF) à hauteur de 5,62 millions de dollars US. Au nombre de ces projets, le *Cours de formation des cadres supérieurs et intermédiaires de l'Autorité de l'aviation civile (AAC) sur le développement et la prestation en matière de gestion de la conformité avec les normes et pratiques recommandées de l'OACI (SMMTC)*⁴ a été mené à bien à la fin de 2019. Ce cours a fourni une formation de qualité sur la sécurité et la sûreté de l'aviation à 865 membres du personnel de 124 pays et de six organisations régionales de supervision de la sécurité. Le cours *Établissement d'un plan directeur de l'aviation civile (CAMP) et formation*⁵ a été officiellement lancé en avril 2021 pour dispenser une formation en trois langues (anglais, français et espagnol) à 500 participants de 60 pays en développement, dans le but de renforcer les capacités et les technologies dont disposent les autorités de l'aviation civile dans les pays concernés en matière d'élaboration de plans directeurs et d'intégration de la réponse d'urgence aux crises de santé publique, du rétablissement post-

³ Notamment, l'Assemblée invite instamment tous les États membres qui ont de l'expérience dans la facilitation de l'introduction de l'innovation en aviation civile et qui ont modifié leurs méthodes de réglementation afin de mieux évaluer et mesurer l'application de telles innovations à partager leur expérience avec d'autres États, à travers l'OACI ; charge le Conseil de demander au Secrétaire général de renforcer les liens avec les États, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, les milieux universitaires et les organismes concernés du système des Nations Unies afin d'établir, au niveau stratégique, un dialogue inclusif qui encouragera le renforcement de la collaboration et le partage d'expérience en matière d'innovation ; et charge le Conseil d'envisager d'urgence la création avec l'industrie d'un organe de haut niveau chargé de lui fournir régulièrement des avis stratégiques en ce qui concerne l'innovation en aviation.

⁴ <https://www.icao.int/training/Pages/ICAO-and-China-CAAMMTC.aspx>

⁵ <https://www.icao.int/training/Pages/civil-aviation-master-planning.aspx>

COVID-19, de l'intégration de la résilience de l'industrie de l'aviation civile et d'autres éléments importants dans leurs programmes nationaux.

2.6 L'Administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC) a, depuis 2019, tenu des sessions de formation hors site pour 253 professionnels de l'aviation civile de 37 pays en développement dans les domaines de la sécurité et de la sûreté de l'aviation, des normes de vol, de la certification de la navigabilité, des aéroports et de la gestion de la circulation aérienne. Elle met ainsi en pratique l'engagement de la Chine envers la mise en œuvre de l'Initiative *Aucun pays laissé de côté* de l'OACI. Depuis l'apparition de la COVID-19, la CAAC a participé activement à différentes activités organisées par l'OACI, l'IATA et l'ACI pour prévenir et contrôler la COVID-19 et favoriser la relance de l'industrie, a partagé son expérience et ses pratiques en matière de prévention et de contrôle de la COVID-19 avec un grand nombre de pays, d'organisations internationales et d'organisations régionales de l'aviation, ainsi qu'avec des compagnies aériennes étrangères. En même temps, la Chine a également établi des « circuits verts » pour le fret aérien international, a encouragé les compagnies aériennes à utiliser la capacité excédentaire des aéronefs de passagers pour transporter des marchandises et a élargi l'arrangement relatif aux droits de trafic, ce qui a effectivement maintenu la stabilité de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

2.7 À l'heure actuelle, la COVID-19 pèse toujours sur la relance de l'industrie aéronautique mondiale, en particulier celle des pays en développement. Face au double défi du développement et de la réponse à la COVID-19, il est d'autant plus nécessaire de développer encore l'assistance aux pays en développement grâce à différentes activités et de favoriser la contribution de l'aviation à la réalisation des ODD de l'Agenda 2030 des Nations Unies, grâce à l'innovation et au développement vert sous le leadership de l'OACI.

3. CONCLUSION

3.1 L'Assemblée est invitée à :

a) encourager les États membres à mettre en œuvre toutes les initiatives pertinentes, y compris la GDI, à utiliser l'aviation pour contribuer au développement durable, à renforcer les contributions en ressources et à favoriser la relance et le développement de l'industrie au moyen d'une coopération mondiale plus pragmatique afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ;

b) demander à l'OACI de prendre des mesures pour continuer à jouer son rôle de leader en aidant les États membres, en particulier les pays en développement, à renforcer leurs capacités afin de promouvoir un développement inclusif, bénéfique pour tous et équilibré de l'industrie aéronautique mondiale.